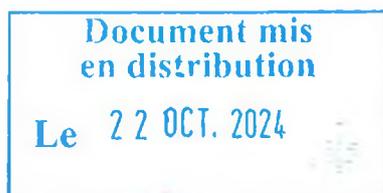


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances et du budget

Papeete, le 22 OCT. 2024

N° 113-2024



RAPPORT

relatif à une proposition de délibération relative à la modification n° 2 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par Monsieur le représentant Vincent MAONO

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

La première modification budgétaire concernant l'exercice qui suit le vote du compte administratif et le vote de la délibération d'affectation, doit obligatoirement reprendre les résultats comptables cumulés de l'exercice précédent après couverture du besoin de financement en section d'investissement.

Ainsi, le solde disponible du résultat cumulé de fonctionnement 2023 après un premier prélèvement de 17 000 000 F CFP, qui s'élève à 864 206 149 F CFP, est inscrit à la ligne budgétaire 002 en recette de fonctionnement.

Par ailleurs, une recette complémentaire de 23 607 221 F CFP à la mission 991 « Gestion financière » est inscrite au titre de la quote-part de la subvention relative au financement de l'immeuble Tetunae transférée au compte de résultat.

Le montant des recettes supplémentaires s'élève à 887 813 370 F CFP.

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
002	Résultat de fonctionnement reporté	864 206 149
991	Gestion financière	23 607 221
	Total	887 813 370

Celles-ci permettent de financer :

- * à la mission 960 « Pouvoirs publics », la reprise des reliquats de crédits collaborateurs non consommés depuis le début de la mandature pour un montant de 93 600 000 F CFP ;
- * à la mission 961 « Moyens internes », un complément de 23 607 221 F CFP destiné à l'amortissement des bâtiments ;
- * à la mission 991 « Gestion financière », la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 770 606 149 F CFP destinée à l'amortissement futur des immobilisations corporelles de notre institution.

Les dépenses de fonctionnement sont donc modifiées comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
960	Pouvoirs publics	93 600 000
961	Moyens internes	23 607 221
991	Gestion financière	770 606 149
	Total	887 813 370

Par ailleurs, les amortissements complémentaires de 23 607 221 F CFP sont inscrits en recettes d'investissement. Cela permet de financer la quote-part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat à hauteur de 23 607 221 F CFP.

En conséquence, le budget d'investissement est modifié de la manière suivante :

En recettes :

Mission	Article	Intitulé	Montant (F CFP)
900	281 3	Amortissement de constructions	23 607 221
		Total Mission 900 Pouvoirs publics	23 607 221

En dépenses :

Mission	AP	Libellé	Montant (F CFP)
900	3.2024	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	23 607 221
		Total mission 900 Pouvoirs publics	23 607 221
		Total général	23 607 221

*
* *

Examinée en commission de l'économie, des finances et du budget le 22 octobre 2024, la présente proposition de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LE RAPPORTEUR

Vincent MAONO

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 2 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2023-66 APF du 14 décembre 2023 modifiée relative au budget général de la Polynésie française pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n° 2023-71 APF du 18 décembre 2023 modifiée portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024 ;

Vu l'avis du bureau en date du 14 octobre 2024 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Antony GEROS, Président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 10533 du 15 octobre 2024 ;

Vu la lettre n° /2024/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés par section, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	887 813 370	887 813 370
Section d'investissement	23 607 221	23 607 221
TOTAL	911 420 591	911 420 591

DEUXIÈME PARTIE

Les moyens alloués et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes de fonctionnement est modifié par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	864 206 149
991	Gestion financière	23 607 221
	TOTAL	887 813 370

Article 3.- Le montant des crédits de fonctionnement est modifié par mission comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
960	Pouvoirs publics	93 600 000
961	Moyens internes	23 607 221
991	Gestion financière	770 606 149
	TOTAL	887 813 370

Article 4.- Le montant des recettes d'investissement est modifié par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
900	Pouvoirs publics	23 607 221
	TOTAL	23 607 221

Article 5.- Les mesures nouvelles relatives aux autorisations de programme et à leurs montants respectifs sont fixées par unité individualisée et par mission, comme suit :

Mission	Programme	AP	Intitulé	Montant en + (F CFP)
900	90002	3.2024	Pouvoirs publics Assemblée de la Polynésie française Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	23 607 221
			Total mission 900	23 607 221

Article 6.- Le montant des crédits de paiement est modifié par mission, comme suit :

Mission	AP	Libellé	En +	En -
900	3.2024	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	23 607 221	
		Total mission 900	23 607 221	0
		Total général	23 607 221	0

Article 7.- Le Président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

AVANT-PROJET DE COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2024

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 AVANT-PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2024
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)**

Date 08/10/2024

Page 3

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	RECETTES	
002	RECETTES DIRECTES	
	Résultat de fonctionnement reporté	864 206 149
	Total RECETTES DIRECTES	864 206 149
	TOTAL RECETTES	864 206 149
	EXCEDENT	864 206 149

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 AVANT-PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2024
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)**

Date 08/10/2024

Page 5

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

POUVOIR PUBLICS		MISSION : 960
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
65863	DEPENSES DIRECTES	
	Collaborateurs des élus	93 600 000
	Total DEPENSES DIRECTES	93 600 000
	TOTAL DEPENSES	93 600 000
	DEFICIT	93 600 000

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
 AVANT-PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2024
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)**

Date 08/10/2024

Page 7

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MOYENS INTERNES		MISSION : 961
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
681	DEPENSES DIRECTES	
	Dotat° amort. & aux provis° - Charges de fct	23 607 221
	Total DEPENSES DIRECTES	23 607 221
	TOTAL DEPENSES	23 607 221
	DEFICIT	23 607 221

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE COLLECTIF EXERCICE 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en FCP)

Date 08/10/2024

Page 9

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

GESTION FINANCIERE		MISSION : 991
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
DEPENSES		
681	DEPENSES DIRECTES	
	Dotat° amort. & aux provis° - Charges de fct	770 606 149
	Total DEPENSES DIRECTES	770 606 149
	TOTAL DEPENSES	770 606 149
RECETTES		
777	RECETTES DIRECTES	
	Quote-part subv inv trsférées au cpte de résultat	23 607 221
	Total RECETTES DIRECTES	23 607 221
	TOTAL RECETTES	23 607 221
DEFICIT		746 998 928

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2024

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	864 206 149	97,34	0	864 206 149
	960 POUVOIR PUBLICS	93 600 000	10,54	0	0,00	93 600 000	0
	961 MOYENS INTERNES	23 607 221	2,66	0	0,00	23 607 221	0
	991 GESTION FINANCIERE	770 606 149	86,80	23 607 221	2,66	770 606 149	23 607 221
		887 813 370	100,00	887 813 370	100,00	887 813 370	887 813 370
	TOTAL GENERAL	887 813 370		887 813 370		887 813 370	887 813 370

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

AVANT-PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2024

**ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVANT-PROJET DE BUDGET EXERCICE 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)**

Date 17/09/24

Page 1

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

POUVOIRS PUBLICS		MISSION : 900			
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
3.2024	subvention d'investissement transférée au compte de résultat		23 607 221	23 607 221	
90002 ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE			23 607 221	23 607 221	
	TOTAL DEPENSES.....		23 607 221	23 607 221	23 607 221
	RECETTES				
2813	Constructions				23 607 221
	TOTAL RECETTES.....				23 607 221
	RESULTAT.....				0

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2024**

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
900	POUVOIRS PUBLICS	23 607 221	100	23 607 221	100
TOTAL GENERAL		23 607 221	100	23 607 221	100

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (en FCP)
EXERCICE 2024

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		23 607 221	100,00	23 607 221	100,00					23 607 221	100,00	23 607 221	100,00
13	Subventions d'investissement	23 607 221	100,00							23 607 221	100,00		
28	Amortissements des immobilisations			23 607 221	100,00							23 607 221	100,00
SECTION FONCTIONNEMENT		887 813 370	100,00	887 813 370	100,00	864 206 149	100,00	864 206 149	100,00	23 607 221	100,00	23 607 221	100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			864 206 149	97,34			864 206 149	100,00				
65	Autres charges d'activité	93 600 000	10,54			93 600 000	10,83						
68	Dotations aux amortissements et provisions	794 213 370	89,46			770 606 149	89,17			23 607 221	100,00		
77	Produits exceptionnels			23 607 221	2,66							23 607 221	100,00
TOTAL GENERAL		911 420 591		911 420 591		864 206 149		864 206 149		47 214 442		47 214 442	